

## DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix-huit, le 12 mars, à 14h30,  
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire,  
dans la salle Kléber Loustau du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, à Blois,  
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 2 mars 2018

### Présents : (30)

Collège Région : Claude GREFF, Pierre COMMANDEUR

Collège Département de Loir-et-Cher : Catherine LHERITIER, Jean-Marie JANSSENS, Bernard  
PILLEFER,

Collège Département d'Indre-et-Loire : Jocelyne COCHIN, Sylvie GINER,

Collège EPCI 41 : François BORDE, Philippe MERCIER, Jean-François MEZILLE, Didier TARQUIS, Michel  
BEAUMONT, Laurent ALLANIC, Christophe LECLERCQ, Michel GUIMONET, Raphaël HOUGNON,  
Hubert AZEMARD, Bernard GIRAULT, Éric MARTELLIERE,

Collège EPCI 37 : Jean-Pierre GASCHET, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Jean-Marie VANNIER,  
Marc HAMON, Pierre DOURTHE, Magali L'HERMITE, Jean-Marie CARLES, Thierry BRUNET, Alain  
DELHOUME, Jocelyn GARCONNET

### Absents : (24)

Collège Région : Sabrina HAMADI, Pascal USSEGLIO,

Collège Département de Loir-et-Cher : Nicolas PERRUCHOT, Pascal BIOULAC,

Collège Département d'Indre-et-Loire : Isabelle RAIMOND-PAVERO, Martine CHAIGNEAU, Pierre  
LOUAULT,

Collège EPCI 41 : Stéphane BAUDU, Jean GASIGLIA, Bernard BONHOMME, Michel BIGUIER, André  
BOISSONNET, Roland BINGLER, Joël DEBUIGNE, Nathalie MATHIEU,

Collège EPCI 37 : Jean Claude OMONT, Marc ANGENAULT, Alain BENARD, Olivier VIÉMONT, Michel  
CHEVET, Christian PIMBERT, Jean-Serge HURTEVENT, Patrick MICHAUD, Isabelle GAUDRON

### Personnes ayant donné pouvoir : (11)

Nicolas PERRUCHOT à Bernard PILLEFER,  
Pascal BIOULAC à Jean-Marie JANSSENS,  
Pierre LOUAULT à Jean-Pierre GASCHET,  
Stéphane BAUDU à Catherine LHERITIER,  
Jean GASIGLIA à François BORDE,  
Bernard BONHOMME à Philippe MERCIER,

André BOISSONNET à Jean-François MEZILLE,  
Joël DEBUIGNE à Laurent ALLANIC,  
Jean-Claude OMONT à Jocelyne COCHIN,  
Christian PIMBERT à Thierry BRUNET,  
Jean-Serge HURTEVENT à Sylvie GINER

Pour : 39 (71 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Abstentions : 2 (2 voix)

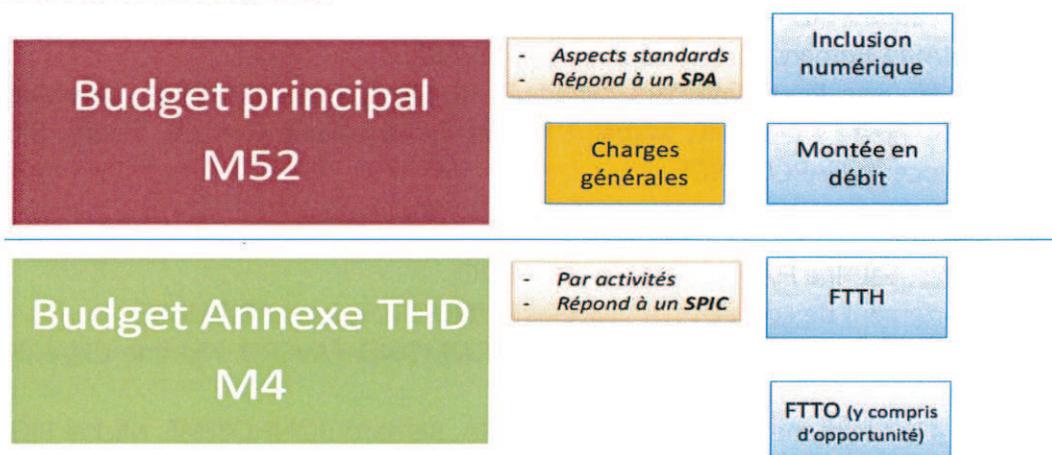
Délibération 1. Budget Primitif 2018

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2018 qui a eu lieu le 2 février 2018, il est présenté ci-après le Budget Primitif 2018 du budget principal (instruction comptable M52 géré en TTC) et du budget annexe « Très Haut Débit » (instruction comptable M4 géré en HT).

*Sur le plan budgétaire*, il s'agit du premier exercice du SMO Val de Loire Numérique avec les membres du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire :

- ✓ Le versement par le Syndicat des subventions de premier établissement (IPE) au délégataire interviendra dès cette année (2,6 M€ ont d'ores-et-déjà été versés),
- ✓ Le besoin de financement de la section de fonctionnement est réparti de manière proportionnelle par collèges (20 % chacun),
- ✓ La contribution de fonctionnement demandée en 2018 est inférieure à celle de 2017,
- ✓ De nouveaux recrutements interviendraient en 2018 pour le suivi technique de la DSP et le développement des usages en coopération avec les stratégies des membres en la matière. Cela se ferait sans augmentation de la contribution des membres.

*Rappel de la structure budgétaire*



## I. Budget principal (TTC)

A. Investissement 2 547 971,04 €

### 1. Les dépenses

#### Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

##### *Études et frais d'insertion*

Il est proposé un budget de 90 000 € destiné à financer d'une part l'AMO suivi des travaux de montée en débit (20 000 €) et d'autre part des études destinées à la mise en conformité des données de montée en débit au référentiel national (GraceTHD) et des Dossiers des Ouvrages Exécutés (70 000 €).

Courant 2018, le site internet valdeloirenumerique.fr sera mis en place (10 000 €).

#### Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

##### *Le Passeport Inclusion Numérique*

Lors du Conseil syndical du 12 décembre 2017, le règlement d'intervention a été modifié afin d'étendre le bénéfice du passeport au territoire d'Indre-et-Loire. Ainsi, en 2018 une enveloppe de 50 000 € par Département est prévue.

#### Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Ces dépenses concernent le matériel de bureau et informatique (35 040 €) : acquisition d'un serveur de stockage en réseau (NAS) pour conserver des données numériques du Syndicat et de mobiliers de Bureau pour les deux chargés d'affaires etc...

#### Chapitre 23 : Immobilisations en cours

##### *L'achèvement en 2018 des travaux de montées en débit*

L'ensemble des travaux réalisés par le SMO seront finalisés courant 2018 (2 312 931 €), le marché avec la société SOBECA sera clôturé après la réception des travaux. Au titre des montées en débit, les programmes 2 et 3 seront finalisés courant 2018, les dernières dates d'ouverture commerciales auront lieu au cours de l'été 2018.

### 2. Les recettes

Les dépenses sont financées par le résultat 2017 de la section d'investissement soit 2 542 946,04€ (chapitre 001) et les recettes d'amortissement soit 5 025 € (cf B-1 chapitre 040).

## B. Fonctionnement : 1 704 616 €

### 1. Les dépenses

#### Chapitre 011 : Charges à caractère général

*Dépenses de structures* (loyers, assurance, véhicules, fournitures...) : elles s'élèvent à 128 400 € en 2018 dont la cotisation à l'AVICCA (10 700 €), les assurances personnels et responsabilité civile (24 000 €), les loyers des locaux (21 000€), la location de véhicules (20 000€), formations (25 000 €), impressions (5 000 €) etc...

*Dépenses liées aux équipements montée en débit* (uniquement 2018) : la date exacte de reprise en affermage des équipements par le délégataire n'est pas connue à ce jour. Il est donc intégré, par prudence, dans le budget 2018, les dépenses relatives à la maintenance (62 000 €), à l'énergie (95 000€), aux redevances d'occupation (37 000 €), aux liens Actélis (4 000 €) et à l'assurance des armoires de montées en débit (13 000 €) en année pleine. Ces dépenses représentent 211 000 € au titre des deux départements.

*Les autres dépenses* : un budget de 278 155 € est proposé au titre d'études et prestations de services. Cela concerne notamment une AMO pour accompagner le Syndicat dans la définition de ses besoins en matière de SIG puis l'acquisition d'un outil SIG, un budget au titre de la communication, des actions au titre des usages en coopération avec les stratégies des membres en la matière, un accompagnement du Syndicat dans la mise en place du Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'État dit RIFSEPP, la mise en page du rapport activité 2017, des reportages photos lors d'évènements tels que des conférences de presse, l'abonnement plateforme de marché achat public etc...

#### Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés

Le poste des charges de personnel représente 650 000 €, représentant 10 Équivalents Temps Plein (ETP).

Val de Loire Numérique compte actuellement 7 ETP pour assurer les missions qui lui sont dévolues sur les deux départements : 1 DGS, catégorie A filière technique, 2 assistantes catégorie C administrative, 2 responsables techniques catégorie A filière technique et 2 responsables administratives et financières catégorie A filière administrative.

Dans le cadre de l'attribution de la Délégation de Service Public fin décembre 2017, deux postes de catégorie B, filière technique, seront créés pour assurer le suivi sur le terrain du déploiement du réseau par le délégataire, et ainsi veiller au respect des échéances et de la qualité de sa prestation (cf. point n°8).

Enfin, en 2018 pourraient être assignées au Syndicat de nouvelles missions au service des territoires, portant notamment sur les usages numériques, à destination des collectivités publiques sur nos départements (assistance à la mise en place de logiciels, serveurs, vidéosurveillance...), nécessitant la création d'un poste de catégorie A filière technique dans le courant de l'année.

### 022 : Dépenses imprévues

Un budget de 50 000 € est proposé en dépenses imprévues, soit 3 % des dépenses de fonctionnement.

### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Une subvention sera versée à l'Observatoire des Territoires (6 000 €). Par ailleurs, 10 € sont prévus au titre de régularisations de centimes de TVA.

### Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Conformément à la délibération d'avril 2017, le budget principal verse une subvention d'équilibre au budget annexe à hauteur de 371 026 € (cf II B.2). De plus, 5 000 € sont prévus au titre d'éventuels intérêts moratoires.

### Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Les amortissements 2018 s'élèvent à 5 025 € dont 1 315 € au titre des subventions « « Passeport Inclusion Numérique » sur 3 ans et 3 710 € au titre des équipements informatiques et mobiliers du Syndicat.

## 2. Les recettes

### Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations

*Remboursement par le budget annexe des moyens généraux*: le budget annexe rembourserait 474 616 € au budget principal conformément à la délibération présentée ci-après. En effet, au regard de l'activité du syndicat, il est proposé de refacturer 80 % des moyens généraux (charges de personnel, hors usages, et loyers) contre 45 % en 2017.

### Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

*Participation des membres*: conformément à l'article 13 des statuts du SMO Val de Loire Numérique, chaque collège contribue à hauteur de 20 % au besoin de financement annuel de la section de fonctionnement. La contribution 2018 par collège est de 118 000 € (cf. détail par EPCI en annexe 2).

### Chapitre 75 : Autre produit de gestion courante

*Redevance d'affermage*: article 5.7 convention DSP « Le Délégué s'acquiesce d'une redevance au profit du Délégué en contrepartie des ouvrages et équipements que ce dernier lui met à disposition dans le cadre de la mission 2, à savoir les liaisons optiques et équipements visant d'une part à la mise en œuvre de solution de Dessert FttE Pré-BLOM et d'autre part à la mise en œuvre de sites FttN ». Son montant est de 640 000 € en 2018.

Le résultat 2017 de la section d'investissement est nul.

## II. Budget annexe (HT)

### A. Investissement : 17 025 727,59 €

#### 1. Les dépenses

##### Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

*Études* : le BP prévoit une enveloppe de 200 980 € au titre d'études et frais d'insertion.

##### Chapitre 23 : Immobilisations en cours

###### *Les enfouissements préventifs*

Il s'agit de clôturer les dossiers en cours sur les premiers mois 2018. Les dossiers d'enfouissement préventif seront repris par le Délégué.

- ✓ Loir-et-Cher (100 000 €) : pose de fourreaux supplémentaires pour l'arrivée de la fibre dans le cadre de la convention SIDELC-SMO pour la dissimulation des réseaux basse tension et téléphonique et enveloppe budgétaire en vue d'un éventuel déploiement de réseaux télécom dans le cadre de travaux d'aménagement de voirie (Centre-ville de la commune de Montrichard...).
- ✓ Indre-et-Loire (200 000 €) : Amboise (cf. convention avec le SIEIL, Conseil syndical du 12 décembre 2017), Parçay-Meslay/Channay-sur-Lathan/Chenonceaux .... Le SMO prend en charge la pose de fourreaux afin d'assurer le passage de la fibre optique dans les meilleurs délais sur les secteurs concernés. Il s'agit d'installations dans le cadre des travaux d'enfouissement sous maîtrise d'ouvrage du SIEIL. Le délégué reprendra au plus tôt la gestion des cas identifiés mais pas encore traités.

###### *L'achèvement en 2018 des travaux sur les sites prioritaires*

L'ensemble des travaux réalisés par le SMO seront finalisés courant 2018, le marché avec la société SOBECA sera clôturé après la réception des travaux.

- ✓ Sites prioritaires Indre-et-Loire (366 223 €) : Il s'agit de la ZA Polaxis (32 000 €) et des collèges pour lesquels l'ensemble de la phase 1 a été réalisée courant 2017. Les travaux de la phase 2 sont achevés depuis mi-décembre. La procédure de réalisation des réceptions des travaux et des décomptes définitifs sera terminée au premier trimestre 2018.
- ✓ Sites prioritaires Loir-et-Cher (1 263 084 €) : solde des opérations démarrées en 2017 et réalisation de la desserte interne de la ZA des Portes de Chambord à Mer (150 000 €), de la ZA Les plantes à Noyers-sur-Cher (150 000 €) pour une mise en service au cours du premier trimestre 2018. Un projet de desserte en fibre de la ZA de l'aérodrome du Breuil est à l'étude ainsi qu'à la Ferme de Boulogne (60 000 €).

##### Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

*La Délégation de Service Public* : le coût du projet FttH est de 489,9 M€ dont 253,9 M€ pour l'Indre-et-Loire et 236 M€ pour le Loir-et-Cher. La participation publique totale est de 52,4 M€. À noter,

même si le coût du projet était amené à évoluer, ces montants sont fixes pour le SMO puisque contractualisés.

En 2018, les versements prévus au budget sont de 13 500 000 € dont :

- 13 380 000 € au titre du 1er établissement,
- 120 000 € au titre du raccordement final.

#### Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

*Amortissements* : en M4, l'amortissement des subventions d'investissement reçues est obligatoire. Le Syndicat doit donc amortir les subventions reçues de ses partenaires en 2016 et 2017 ce qui correspond à un montant de 1 395 441 € (dépenses d'investissement = recette de fonctionnement). Ces subventions financent des équipements qui ne font pas l'objet d'amortissement (la participation du Délégué est versée sur un compte 2764, non amortissable), elles sont donc amorties sur 10 ans.

#### 2. Les recettes

L'ensemble des dépenses d'investissement sont financées par la reprise du résultat 2017 (chapitre 001 : 12 905 286,59 €), les dotations aux amortissements (chapitre 040 : 43 418 €), un virement entre section (chapitre 021 : 1 352 023 €) et la participation des membres (chapitre 13 : 2 725 000 €) réparties comme suit :

- Département Indre-et-Loire : 225 000 € (solde sur les collègues),
- Département Loir-et-Cher : 2 500 000 €.

Aucune contribution n'est appelée en 2018 auprès des EPCI. Suite à l'attribution de la DSP, les conventions de financement seront actualisées ou mises en place courant 2018.

Suite à l'actualisation de son plan de financement des investissements, le SMO a transmis des projets d'avenant aux conventions de financement liant la Région et le Syndicat au titre des deux départements. Dans l'attente d'un retour de la Région sur ces projets d'avenant, aucune participation de la Région n'est inscrite au BP 2018.

#### B. Fonctionnement : 2 169 467 €

##### 1. Les dépenses

#### Chapitre 011 : Charges à caractère général

##### *Dépenses liées aux sites prioritaires*

La date exacte de reprise en affermage des équipements par le délégataire n'est pas connue à ce jour. Il est donc intégré, par prudence, dans le projet de budget 2018, les dépenses relatives à la maintenance (28 000 €) et aux redevances d'occupation (11 400 €) en année pleine. Ces dépenses représentent 39 400 € au titre des deux départements.

*Études* : le BP prévoit une enveloppe de 260 000 € au titre de « l'assistance externe » pour le suivi de la DSP.

*Remboursement au budget principal des moyens généraux* : le budget annexe rembourserait 16 800 € au budget principal au titre des loyers (cf I- B-1).

#### *Chapitre 012 : Charges de personnel, frais assimilés*

*Remboursement au budget principal des moyens généraux* : le budget annexe rembourserait 457 816 € au budget principal au titre des frais de personnel. (cf I- B-1).

#### *Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section*

*Amortissements* : les études réalisées en 2016 et 2017, non suivies de travaux, font l'objet d'un amortissement sur 5 ans. (dépenses de fonctionnement = recettes d'investissement), cela représente 43 418 € en 2018.

#### *Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement*

Ce virement de 1 352 023 €, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, permet d'équilibrer la section d'investissement et ainsi les opérations d'ordre sont également équilibrées en dépenses et recettes.

## 2. Les recettes

#### *Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante*

*Redevance de contrôle* : l'article 4.3.1 du contrat de la DSP stipule « Afin de couvrir les frais engagés par l'Autorité Délégante pour le suivi des investissements à la charge du Délégué ainsi que le contrôle du service délégué, le Délégué lui verse une redevance annuelle dont le montant et les modalités de calcul sont détaillés dans le contrat de DSP. » Elle est de 400 000 € en 2018.

*Divers* : la redevance payée par le SMO à l'ONF dans le cadre du dossier de la Ferme de Boulogne est refacturée à M. Catroux conformément à la convention passée avec ce dernier fin 2017 (3 000 €).

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

*Subvention d'équilibre du budget principal* : afin de respecter le principe d'équilibre réel de la section de fonctionnement, une subvention d'équilibre versée par le budget principal est inscrite au BP soit 371 026 €. Elle permet d'obtenir une épargne brute à 0 € (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section

*Amortissements* : 1 395 441 € cf. dépenses d'investissement II A 1.

Il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

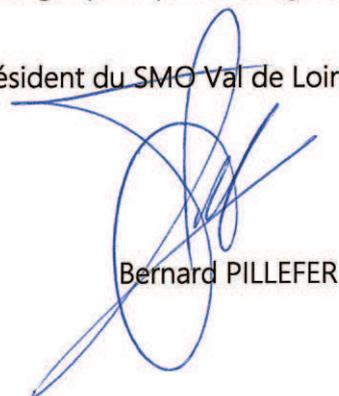
Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article unique : le Budget Primitif 2018 ci-annexé, budget principal et budget annexe, est adopté.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.*

## Annexe 1 : Présentation par chapitre du BP 2018

### Budget principal

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre budgétaire		BP 2018	Chapitre budgétaire		BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	2 542 946,04
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00			
21	Immobilisations corporelles	35 040,04			
23	Immobilisations en cours	2 312 931,00	040	Opérations d'ordre de transferts entre section	5 025,00
<b>Total</b>		<b>2 547 971,04</b>	<b>Total</b>		<b>2 547 971,04</b>
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre budgétaire		BP 2018	Chapitre budgétaire		BP 2018
011	Charges à caractère général	617 555,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	650 000,00	70	Ventes produits fabriqués, prestations	474 616,00
65	Autres charges de gestion courants	6 010,00	74	Dotations, subventions et participations	590 000,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	75	Autre produit de gestion courante	640 000,00
67	Charges exceptionnelles	376 026,00	77	Produits exceptionnels	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5 025,00	013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total</b>		<b>1 704 616,00</b>	<b>Total</b>		<b>1 704 616,00</b>

Le BP 2018 intègre une reprise prévisionnelle des résultats 2017 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2017	1 791 591,66	1 310 193,21
Recettes 2017	2 494 405,66	1 023 353,71
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>702 814,00</b>	<b>-286 839,50</b>
Résultat 2016 reporté	1 840 132,04	286 839,50
<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>2 542 946,04</b>	<b>0,00</b>
	<b>2 542 946,04</b>	

Aucun reste à réaliser n'a été effectué en dépenses et en recettes.

## Budget annexe

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre budgétaire		BP 2018	Chapitre budgétaire		BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	200 979,91	001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	12 905 286,59
23	Immobilisations en cours	1 929 306,68	13	Subventions d'investissement	2 725 000,00
27	Autres immobilisations financières	13 500 000,00	040	Opérations d'ordre de transferts entre section	43 418,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 395 441,00	021	Virement à la section d'investissement	1 352 023,00
<b>Total</b>		<b>17 025 727,59</b>	<b>Total</b>		<b>17 025 727,59</b>
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitre budgétaire		BP 2018	Chapitre budgétaire		BP 2018
011	Charges à caractère général	316 200,00	70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	457 816,00	75	Autres produits de gestion courante	403 000,00
65	Autres charges de gestion courants	10,00	77	Produits exceptionnels	371 026,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	43 418,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 395 441,00
023	Virement à la section d'investissement	1 352 023,00			
<b>Total</b>		<b>2 169 467,00</b>	<b>Total</b>		<b>2 169 467,00</b>

Le BP 2018 intègre une reprise prévisionnelle des résultats 2017 :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses 2017	949 431,42	182 814,92
Recettes 2017	11 638 408,00	182 814,92
<b>Résultat de l'exercice 2017</b>	<b>10 688 976,58</b>	<b>0,00</b>
Résultat 2016 reporté	2 216 310,01	0,00
<b>Résultat de clôture 2017</b>	<b>12 905 286,59</b>	<b>0,00</b>
	<b>12 905 286,59</b>	

Aucun reste à réaliser n'a été effectué.

## Annexe 2 : Synthèse des participations des EPCI en fonctionnement

	population municipale 2017	%	BP 2018
CA Agglopolys	105 855	31,54%	37 212 €
CA des Territoires Vendômois	54 818	16,33%	19 271 €
CC du Val de Cher Controis	47 968	14,29%	16 863 €
CC Romorantinois et du Monsestois	32 946	9,82%	11 582 €
CC Collines du Perche	6 275	1,87%	2 206 €
CC Beauce Val de Loire	19 922	5,94%	7 003 €
CC Grand Chambord	21 020	6,26%	7 389 €
CC Cœur de Sologne	10 694	3,19%	3 759 €
CC Sologne des Etangs	7 968	2,37%	2 801 €
CC Sologne des Rivières	11 954	3,56%	4 202 €
CC Perche et Haut Vendômois	9 284	2,77%	3 264 €
CC des Terres du Val de Loir	6 961	2,07%	2 447 €
	<b>335 665</b>	<b>100%</b>	<b>118 000 €</b>
Loches Sud Touraine	52 506	16,83%	19 865 €
Touraine Vallée de L'Indre	50 682	16,25%	19 175 €
Touraine-Est Vallées	38 434	12,32%	14 541 €
Touraine Ouest Val de Loire	35 482	11,38%	13 424 €
Val d'Amboise	28 490	9,13%	10 779 €
Touraine Val de Vienne	25 585	8,20%	9 680 €
Gâtine - Choisille - Pays de Racan	21 157	6,78%	8 005 €
Bléré Val de Cher	21 375	6,85%	8 087 €
Chinon - Vienne et Loire	21 421	6,87%	8 104 €
Castelrenaudais	16 755	5,37%	6 339 €
	<b>311 887</b>	<b>100%</b>	<b>118 000 €</b>